



FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES ET DES
ASSOCIATIONS DU PARAPUBLIC VAUDOIS

**RAPPORT D'ACTIVITES
2008-2009**

**PRESENTE
PAR LE COMITE CENTRAL
A
L'ASSEMBLEE DES DELEGUES**

**ASSEMBLEE DES DELEGUES
du 3 juin 2009**

SOMMAIRE

- 1. Vie interne de la FSF**
 - Nouvelle orientation
 - Action du Secrétariat fédératif/directoire-be
 - Comité central

- 2. Questions particulières**
 - DECFO/SYSREM

- 3. Communication**
 - Site Internet et le Syndicalement Vôtre
 - Presse

- 4. Représentation extérieure**
 - Harmos
 - CHUV
 - CPEV
 - TRIPAC

- 5. Perspectives**

- 6. Rapports des associations**

Préambule

Le présent rapport d'activité couvre la période du **14 mai 2008 au 3 juin 2009**.

La présidence de la FSF a été successivement assurée par
Alain Martin Président *ad interim* du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2008
Martial de Montmollin Président dès le 1^{er} juillet 2008

Un bureau restreint tenant plutôt du directoire, a assuré, sur délégation du Comité central, la gestion de la FSF du 1^{er} juillet 2008 au 31 décembre 2008. Il était composé de :

- Martial de Montmollin, Président,
- Béatrice Métraux, Secrétaire générale,
- Yves Froidevaux, Secrétaire général et Trésorier,
- Florence Poncet, Secrétaire administrative.

Le Comité central a assuré la supervision de ce bureau restreint. Il est composé, en principe, des présidents des 21 associations de la FSF pour un total de plus de 10'000 membres.

La FSF a tenu les réunions suivantes :

BE		Séance hebdomadaire
CC	15	Séance mensuelle, plus si nécessaire
AD Ordinaire	1	14 mai 2008
AD Extraordinaire	3	29 et 31 octobre + 3 décembre 2008
AG Dite des "Perdants"	2	25 novembre et 8 décembre 2008

1. VIE INTERNE DE LA FSF

1.1 Nouvelle orientation

Depuis la dernière Assemblée des délégués du 14 mai 2008, l'organisation interne de la FSF a considérablement évolué.

- Les précédents statuts de la FSF ne l'autorisaient pas à accueillir en son sein des associations oeuvrant dans le **parapublic**. Or, cette ouverture devenait nécessaire en raison d'une part, de la « privatisation » dès le 1^{er} janvier 2008 de l'Eglise Réformée et d'autre part de la volonté de la FSF de s'ouvrir au domaine des Hospices, qui relève du parapublic.

Courant 2007 déjà, le Comité central avait émis l'hypothèse d'un changement de paradigme dans l'organisation interne de la fédération. Pour le CC, il devenait nécessaire d'institutionnaliser l'association en tant que membre de la FSF et non plus l'individu en tant que tel.

- Il s'avérait également indispensable de **clarifier le rôle de chacune des instances** de la FSF en formalisant le rôle du législatif (Assemblée des délégués) et le rôle de l'exécutif (Comité central), en précisant les compétences de chacun de ces organes.

Pour mettre en œuvre cette nouvelle politique, l'Assemblée des délégués du 14 mai 2008 a donc adopté les principes suivants :

1. la suppression du Bureau exécutif pour le 31 juillet 2008
2. l'engagement d'un Secrétaire général à 30 % en août 2008
3. la poursuite des travaux sur les statuts, mandat donné au secrétariat

C'est ainsi que le CC a procédé à l'engagement à temps partiel (30%) de M. Yves Froidevaux¹ au 1^{er} août 2008 et que de nouveaux textes ont été adoptés le 3 décembre 2008 par l'Assemblée des délégués :

- statuts
- règlement du Comité central
- règlement du Fonds de lutte
- règlement du Secrétariat fédératif
- règlement de l'Organe de contrôle

Ces textes figurent sur le site de la FSF.

Il convient de souligner ici l'importance donnée à l'AD qui voit croître ses prérogatives. Ainsi, cet organe, outre les habituelles tâches statutaires, supervise le CC, définit de la politique générale de la FSF, statue sur le dépôt de préavis de grève et l'appel à des mesures de débrayage.

Quant au CC, chargé de la gestion exécutive de la FSF, il fait ratifier et approuver son action par l'AD. Il est lui-même l'organe de supervision de l'activité du secrétariat fédératif. Le Président de la FSF assure la cohésion de ces deux institutions et la direction du Secrétariat fédératif.

¹ Yves Froidevaux, né en 1972, est enseignant de profession. Il est également adjoint au secrétariat général de la Société pédagogique vaudoise depuis 2006.

Le Secrétariat fédératif assure entre autres tâches:

- a) le soutien et le conseil auprès des associations membres ;
- b) la documentation permettant aux organes de la FSF de prendre des décisions ;
- c) la tenue des procès-verbaux des réunions du CC et de l'Assemblée des délégués;
- d) l'édition du journal de la Fédération ;
- e) la gestion du site internet ;
- f) la tenue et le suivi des comptes sous la responsabilité du Président ;
- g) la gestion de la correspondance courante de la FSF ;
- h) la préparation des réponses aux consultations ;
- i) l'organisation technique des assemblées des délégués ;
- j) la coordination des commissions et groupes de travail internes ;
- k) la préparation des réponses aux consultations externes et l'organisation des consultations internes ;
- l) les mandats particuliers décidés par le CC et son président.

De plus, les Secrétaires généraux exécutent les missions particulières suivantes :

- a) la représentation de la FSF sur mandat du président ;
- b) la rédaction du rapport d'activités du secrétariat ;
- c) la participation aux pourparlers avec les autorités et les employeurs du parapublic.

1.2 Action du secrétariat fédératif/Directoire-be

Désormais, le Secrétariat fédératif se réunit au minimum une fois par semaine et parfois davantage si l'actualité l'impose. Le président de la FSF préside la séance, assurant ainsi une présence et une cohérence dans l'action de la FSF.

Depuis le 1^{er} août 2008, ce « **Directoire** » a traité les dossiers suivants, dont certains seront détaillés ci-après :

- négociations Decfo-Sysrem ;
- négociations avec l'AVOP ;
- relations avec le Conseil d'Etat ;
- contact avec les députés ;
- mobilisation, manifestation et grève du 7 octobre 2008 (mobilisation mondiale et générale syndicale) et grève du 11 novembre 2008 (associations perdantes de la FSF) ;
- vie interne FSF (relations internes et rapports avec les associations) ;
- accueil de nouvelles associations (AVDASC, AFHEP, RESSORT) ;
- modernisation du site web ;
- formation continue (participation de Mme Béatrice Métraux et MM. De Montmollin et Froidevaux à un séminaire sur la négociation organisé par le CEP) ;

- budget ;
- comptes ;
- déménagement et aménagement d'un bureau plus vaste².

Les membres du Secrétariat fédératif se sont rendus à plusieurs assemblées générales des associations membres (APACRO, AVADES, APGV, ASPF, SPV, SSV, UREV,), afin d'y représenter la FSF et d'être à l'écoute des préoccupations de chacune d'elles.

Activités de Béatrice Métraux, Secrétaire générale

Activités générales

Durant cette année 2008-2009, l'essentiel du temps de travail de Mme Béatrice Métraux (43%) a été consacré d'une part, à la gestion courante de la FSF et aux relations avec les associations membres, et d'autre part, au dossier DECFO.

Sa fonction de députée lui permet également de faire partager au CC la vie et les décisions du parlement ainsi que de nouer de nombreux contacts politiques, toujours utiles à la FSF, (discussion sur le postulat Wyssa, pétition des maîtres de gymnase, information Decfo aux députés, CPEV etc..).

Gestion de la FSF

La Secrétaire générale est intervenue auprès des associations membres plus spécifiquement, l'APD, l'APACRO, l'APGV, l'AVADES et l'UREV.

- Pour l'APD, la Secrétaire générale a apporté une lecture juridique à la Convention collective négociée entre l'APD et l'EERV permettant certaines corrections (précisions sur la hiérarchie et son rôle, sur les droits de collaborateurs de l'EERV, etc..) ;
- Pour l'APGV, la Secrétaire générale a particulièrement apporté son appui dans la mobilisation des gendarmes contre Decfo (aide juridique, participation aux conférences de presse, rapports avec les médias), etc. ;
- Pour l'APACRO, la Secrétaire générale a participé à la rédaction des cahiers des charges et à la réflexion sur la fiche emploi Decfo ;
- Pour l'AVADES, la Secrétaire générale a été impliquée dans la révision de la fiche emploi Decfo ;
- Pour l'UREV, suite à la décision prise par le Conseil d'Administration de la CPEV de ne pas indexer les rentes en 2009, l'UREV a recouru au Tribunal des Assurances sociales et la FSF a apporté son appui dans cette démarche juridique.

² Toujours au Chemin des Allinges 2, la FSF a emménagé dans un bureau plus vaste. Que la SPV soit ici remerciée d'avoir mis à la disposition de la FSF ces locaux, plus agréables et plus clairs.

Accueil de nouvelles associations/membres

En 2008, trois nouvelles associations ont rejoint la FSF : l'Association vaudoise des assistantes en soins et santé communautaires (**AVDASSC**), l'Association regroupant les secrétariats des départements souhaitant obtenir une reconnaissance de leur travail (**RESSORT**) et l'Association professionnelle des huissiers de l'Etat de Vaud (**APHEV**). Pour ces associations, la Secrétaire générale a participé à la rédaction des statuts (Ressort) ou présenté la FSF lors d'Assemblée générale, puis donné conseils et appui.

Une vingtaine de membres individuels ont également souhaité adhérer à la FSF. Ils ont établi des contacts directs et personnels (enseignants professionnels, chargés de communication, etc.) avec la Secrétaire générale, qui les a rencontrés et guidés dans diverses démarches administratives DECFO, entre autre.

Activités d'Yves Froidevaux, Secrétaire général

Yves Froidevaux, deuxième Secrétaire général de la FSF, a été engagé à 30% dès le début du mois d'août 2008. Parallèlement aux tâches habituelles du Secrétariat général, ce nouveau collaborateur est en charge de deux importants dossiers transversaux: les finances et la communication (site internet et journal).

Le second Secrétaire général est notamment intervenu dans plusieurs dossiers particuliers, notamment:

a) AVAP

Interpellée par l'AVAP sur des difficultés de communication au sein des EPO (Etablissements pénitenciers de la plaine de l'Orbe), la FSF a accompagné, dans le courant de l'été 2008, cette association dans des rencontres avec le Chef du Département de l'Intérieur pour évoquer les écueils identifiés dans le principal lieu de détention du canton. Des échanges constructifs avec le Conseiller d'Etat Philippe Leuba ont permis de trouver des ébauches de solutions, dont la participation d'un représentant de la FSF aux rencontres de la Commission du personnel des EPO.

b) ASI / CHUV

Le Secrétaire général a participé à une dizaine de rencontres avec M. le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, la direction du CHUV ou la commission du personnel de cet établissement dans le cadre de DECFO-SYSREM. La FSF a également organisé, en collaboration avec l'ASI, une permanence dans les murs du CHUV dans le but d'accompagner les collègues dans la vérification des informations personnelles reçues dans le cadre de la nouvelle politique salariale et d'identifier les difficultés particulières à ce secteur. Les actions de l'ASI et de la FSF ont notamment permis, après la signature de la convention, de reclassifier les infirmières instrumentistes qui, dans un premier temps,

n'étaient plus reconnues dans leur spécialisation, et de faire différentes propositions au Chef du Département pour régler des situations particulières.

Ces différentes actions s'inscrivent dans une volonté stratégique de la FSF d'être plus présente au sein du CHUV.

c) Négociation secteur social parapublic

L'ouverture de la FSF au secteur parapublic a eu comme première conséquence la participation de celle-ci à de nouvelles négociations, de longue haleine, pour le secteur du parapublic social. Ces discussions ont pour objectifs de créer une convention collective de travail unique et de concevoir une nouvelle politique salariale. Dans les faits, cette négociation est double, puisqu'au-delà des discussions avec l'employeur AVOP (*Association vaudoise des organismes privés pour enfants, adolescents et adultes en difficulté*), une négociation financière devrait se tenir avec le subventionneur Etat de Vaud.

Les membres de trois associations de la FSF sont concernés par les enjeux de ces négociations: la SPV (enseignants spécialisés), l'ASI (infirmières) et l'AVDASSC (assistantes en soins et santé communautaire). La FSF est également représentée au sein de la "plate-forme employés" qui coordonne le travail des associations professionnelles et syndicats.

Secrétaire administrative

Florence Poncet s'occupe très efficacement (poste à 40%) de la partie administrative de la FSF: tenue des procès-verbaux, gestion du fichier d'adresses, organisation des séances, courriers divers, comptabilité, envoi du Syndicalement Vôtre (SV), dossiers d'archives.

Au cours de l'été 2008, la Fiduciaire Fiprom a été sollicitée afin d'analyser la comptabilité de la FSF et plus précisément la "double comptabilité Fédération-Fonds de Lutte. Il en est ressorti les actions suivantes :

- L'ancien plan comptable des collectivités publiques a été supprimé. La Fiduciaire a élaboré un nouveau plan comptable (PME de l'USAM) répondant aux besoins de notre comptabilité et aux normes comptables usuelles.
- Concernant la gestion du Fonds de Lutte (FL), un nouveau compte "70 Gestion du Fonds de Lutte" a été ouvert. Il s'agit de le considérer comme un compte d'exploitation dans lequel sont comptabilisées toutes les opérations (dépenses et recettes du FL). Au moment de la clôture des comptes, le résultat du Fonds de Lutte est directement attribué à un compte de résultat Fonds de Lutte (Attribution en cas de bénéfice et prélèvement en cas de perte).

1.3 Comité central

Le Comité central a tenu 15 séances durant la période écoulée. Le CC a été informé et a débattu des principaux points ci-après :

- Négociations Decfo-Sysrem ;
- Participation de la FSF et organisation des mobilisations d'octobre et novembre 2008 ;
- Statuts ;
- Budget/comptes.

Le CC a pris les décisions formelles suivantes :

- Engagement de M. Yves Froidevaux ;
- Mandat donné aux négociateurs de poursuivre les négociations avec la Délégation aux Ressources Humaines ;
- Participation de la FSF aux manifestations et grève des 7 octobre 2008 et 11 novembre 2008 ;
- Approbation des statuts révisés ;
- Nouvelle politique salariale envers les membres permanents de la FSF (Mmes F. Poncet, B. Métraux et M. Y. Froidevaux) ;
- Remplacement de M. Chevalley au Conseil d'administration de la CPEV en la personne de M. Claude-Alain Tréhan ;
- Création d'une commission CPEV.

Le Comité central ayant constaté un déficit d'informations concernant la CPEV, il s'est prononcé sur la création d'une commission susceptible d'apporter des éclaircissements aux associations.

But de cette commission :

- Suivre l'actualité de la CPEV ;
- Informer les associations membres et les différents organes de la FSF des questions relatives à la CPEV ;
- Rendre des avis consultatifs relatifs à la CPEV sur demande d'une association ou d'un organe de la FSF.

Composition :

- Le représentant de la FSF à la commission tripartite (J.-M. Haller) ;
- Jusqu'à 3 délégués de la FSF à l'Assemblée des délégués de la CPEV ;
- Un membre de la FSF au Conseil d'administration.

2. QUESTIONS PARTICULIERES

2.1 DECFO SYSREM³

Au cours de l'année écoulée, le dossier DECFO/SYSREM a été le dossier central de la FSF. Le changement de la grille salariale a occupé nos forces de manière intense et continue.

Quatre négociateurs ont participé à une vingtaine de séances de négociations entre avril 2008 et avril 2009, à savoir Martial de Montmollin, Béatrice Métraux, Jacques Daniélou et Jean-Marc Haller.

Dès avril 2008, SUD et SSP ont décidé de poursuivre la mobilisation par plusieurs assemblées générales de la fonction publique, grèves et manifestations. Considérant que les avancées obtenues par la mobilisation du 31 janvier 2008 (et notamment l'apport financier plus important consenti par le Conseil d'Etat) permettait d'entrer en négociation, la FSF a décidé de ne plus s'associer aux mobilisations générales. Elle a cependant organisé ou accompagné des actions visant à la revalorisation de certains secteurs (secrétariats, psychologues en orientation, police).

D'avril au 2 juin 2008, les négociations ont principalement porté sur le système de transition (« bascule »), les indemnités, le secteur des soins, de l'enseignement et les mesures particulières pour les enseignants « perdants ».

La FSF a réussi à modifier le système de transition, afin que celui-ci soit plus équitable et que les employés les plus fidèles soient justement récompensés.

L'immense majorité des indemnités ont pu être conservées à l'exception notamment de l'indemnité pour inconvénients de service du SPEN qui, selon un précédent accord, était versée à titre provisoire jusqu'à l'introduction de DECFO/SYSREM et de l'indemnité ETACOM. Ces indemnités sont par contre prises en compte pour le calcul du nouveau salaire.

Dans le secteur des soins, les négociations auxquelles l'ASI fut associée ont permis de relever les salaires des infirmières par un passage à une classe supérieure sous certaines conditions.

Le problème des pertes-carrières pour certaines fonctions enseignantes (notamment les maîtres de gymnase) a provoqué de nombreuses discussions. Un principe de financement notamment par le fonds du congé sabbatique est arrêté mais le détail de l'application fait beaucoup débat.

Enfin, la FSF a mis en avant la dévalorisation ou la non-revalorisation de certains secteurs connus alors, notamment les surveillants pénitentiaires et les surveillants de la faune. Suite à l'insistance de la FSF, le SPEV décide de revoir la classification de ces derniers en les classant à un niveau salarial supérieur.

Le 2 juin 2008, la FSF signe le document "Orientations générales" qui met en place les grandes lignes de DECFO/SYSREM.

3

Historique Decfo Sysrem

En juin 2008, les négociations portent presque uniquement sur les mesures particulières pour les enseignants dits « perdants » et le cas particulier des maîtres-ses du cycle initial.

Cette phase de négociation est sanctionnée par la signature par la FSF d'un procès-verbal de séance arrêtant un système de compensation partielle des pertes des enseignants dits « perdants » et l'augmentation d'une période de présence aux élèves pour les maîtres-ses du cycle initial, accompagnée d'une augmentation de salaire.

A la fin de l'été, le problème des surveillants pénitentiaires se débloque par l'acceptation par le SPEV d'une classe salariale supérieure.

Dans le même temps, le projet de classification salariale pour la police laisse prévoir de fortes tensions dans ce domaine.

En septembre, la négociation entre l'APGV, le SSV et la DCERH n'ayant pas abouti, l'APGV et le SSV lancent des actions, notamment une grève des amendes d'ordre, soutenus par la FSF. Par ailleurs, trois séances de négociations portent sur les mesures de compensations des pertes des enseignants dits « perdants ». La DCERH souhaite revenir sur le système arrêté le 8 juillet. La FSF entre en matière uniquement suite à l'attribution d'un montant bien plus important à la résolution de ce problème. Sur la base d'une proposition commune des trois faïtières syndicales, un système de passage à un niveau salarial supérieur est négocié.

Le 7 octobre, la FSF initie une manifestation pour la journée mondiale de l'action syndicale. Cette manifestation fut l'occasion de rappeler certaines revendications, notamment en ce qui concerne la police.

En octobre sont envoyées les premières lettres d'information DECFO/SYSREM par le SPEV. Ces lettres permettent enfin d'identifier clairement les secteurs problématiques. Sur la base d'une consultation générale via internet, la FSF identifie en particulier les niveaux salariaux problématiques des secrétaires, des psychologues en orientation et des collaborateurs des offices de poursuites et faillites. La FSF met en place des permanences afin de répondre aux nombreuses questions que génèrent la réception de la lettre d'information DECFO/SYSREM.

Le 14 octobre, la FSF reçoit le projet de convention DECFO/SYSREM rédigé par la DCERH. La FSF charge ses associations d'organiser des assemblées générales afin de prendre position sur ce texte. Elle participe à de nombreuses assemblées de ces associations.

Le 28 octobre, un terrain d'entente est trouvé entre la DCERH, l'APGV et le SSV concernant les niveaux salariaux de la gendarmerie et la prime pour l'Euro08. L'APGV et le SSV lèvent immédiatement les mesures de lutte.

Le 29 octobre, l'Assemblée des délégués refuse à l'unanimité le projet de convention tel que proposé par la DCERH. Elle adopte un texte largement amendé.

Le 30 octobre, une séance de négociation permet d'obtenir des avancées, notamment sur le statut des nettoyeuses, les règlements d'application et la révision des niveaux salariaux de certains secteurs.

Le 31 octobre l'Assemblée des délégués adopte le projet de convention. Le 3 novembre le Président et la Secrétaire générale signent la convention DECFO/SYSREM.

Le 11 novembre, la FSF décide de soutenir la grève et la mobilisation pour les secteurs dits « perdants ».

Dans le courant de novembre s'ouvrent des négociations entre le DFJC et les faitières syndicales (la FSF étant représentée par la direction de la SPV) concernant le détails d'application des articles de la convention portant sur l'enseignement.

Le 25 novembre, la FSF organise une Assemblée générale des perdants, laquelle adopte une résolution donnant mandat aux négociateurs d'obtenir une reclassification de leurs fonctions et invitant à participer à un piquet de solidarité.

Conformément à la convention, la FSF adresse fin novembre de nombreuses demandes de réexamen au SPEV.

Par ailleurs, fin novembre et début décembre, des négociations ont lieu qui portent sur les autres secteurs dits « perdants ». La présidente de l'APACRO et le président de l'AVPO participent à une de ces séances de négociation.

La DCERH décide de revoir ces secteurs, avec une priorité donnée au personnel administratif, aux psychologues en orientation et aux bibliothécaires.

Les 26 et 27 novembre, la FSF participe à des négociations portant sur les règlements d'application de DECFO/SYSREM. Ceux-ci sont adoptés unilatéralement par le CE avec la promesses de les revoir en 2009. Le 1er décembre, la nouvelle grille salariale entre en vigueur.

Le 8 décembre, la FSF organise la seconde Assemblée générale des perdants qui adopte une résolution prévoyant des mesures de grèves administratives si aucune avancée n'est obtenue dans ces secteurs.

Début janvier 2009, la FSF met en place des permanences afin d'aider ses membres à faire recours contre les avenants au contrat de travail. Elle aide à la rédaction de 400 à 500 recours individuels.

Le 15 janvier, la FSF est convoquée devant l'organe de conciliation et d'arbitrage qui se réunit à a demande du Conseil d'Etat qui souhaite l'annulation du procès-verbal permettant la grève. Cette manoeuvre échoue en ce sens que ledit organe délivre un nouveau procès-verbal de non-conciliation.

Le 20 février, la FSF écrit à la DCERH afin d'obtenir l'ouverture de négociations portant sur la réévaluation des secteurs problématiques, la progression salariale des nettoyeuses, les règlements d'application DECFO/SYREM et des précisions sur le calcul du rattrapage durant la période transitoire.

3 COMMUNICATION

3.1 Site internet et le Journal Fédératif "Syndicalement Vôtre"

La FSF dispose aujourd'hui de deux outils pour mener une politique de communication efficiente: le journal *Syndicalement Vôtre* et le site internet.

Trois numéros du journal «Syndicalement vôtre» ont été publiés depuis la dernière Assemblée des délégués. Avec comme fil rouge les négociations et la mobilisation sur un dossier DECFO-SYSREM en perpétuelle évolution, les délais de publication ont posé un véritable problème de réactivité dans l'information proposée aux adhérents des associations de la FSF. Le Comité central s'interroge sur la faisabilité, tant du point de vue technique que légale, de la création d'une version électronique du journal, transmise par courriel, qui pourrait remplacer le support papier avec d'indéniables avantages tant sur le plan financier que dans la rapidité de transmission de l'information.

Le site internet a été refondé dans le courant de l'automne 2008. Plus riche et dynamique, cette importante vitrine de notre Fédération a vu sa fréquentation triplée après cette réactualisation. Trois orientations ont été données au nouveau site internet:

- des informations d'actualité régulières ;
- des ressources pour les adhérents des associations de la FSF ;
- des éléments d'archives qui permettent notamment d'inscrire la FSF dans l'histoire syndicale de la fonction publique vaudoise (le rapport d'activité le plus ancien disponible date de 1942).

Une partie « intranet » est également à la disposition des membres du Comité central.

3.2 Presse

Communiqués de presse

Depuis juin 2008, la FSF a envoyé plusieurs communiqués de presse traitant tous du dossier DECFO-SYSREM:

2 juin 2008	Signature par la FSF du document d'orientation générale dans le cadre des négociations de DECFO-SYSREM
9 juillet 2008	Etat des négociation avant la pause estivale
19 septembre 2008	Mesures de lutte de la police vaudoise
2 octobre 2008	Appel à la mobilisation du 7 octobre (communiqué de presse commun avec SUD et SSP)
31 octobre 2008	Mandat de l'AD FSF aux négociateurs pour signer la convention sur la nouvelle politique salariale
10 novembre 2008	Appel à la mobilisation des perdants pour la journée d'actions du 11 novembre
13 novembre 2008	Ouverture de négociations pour la mise en oeuvre des mesures particulières dans le secteur enseignant et le réexamen des fonctions perdantes
2 avril 2009	800 mios de bénéfices dans les comptes de l'Etat de Vaud 2008

Articles dans la presse

L'actualité syndicale a engendré une présence régulière de la FSF dans les médias:

2 juin 2008 – 24 Heures / ATS

Signature du protocole d'accord sur les orientations générales de DECFO-SYSREM.

3 juin 2008 – Le Temps

Signature du protocole d'accord sur les orientations générales de DECFO-SYSREM.

19 septembre 2008 – 24 Heures

Intervention de Yves Froidevaux sur la volonté réelle du Conseil d'Etat de trouver un accord.

24 septembre 2008 – 24 Heures

Annonce de la mobilisation du 7 octobre.

29 septembre 2008 – Le Courrier

Annonce de la mobilisation du 7 octobre.

8 octobre 2008 – Le Temps

Intervention de Béatrice Métraux sur la future bascule DECFO-SYSREM.

17 octobre 2008 – 24 Heures

Mise sur pied des permanences DECFO-SYSREM par les associations professionnelles.

18 octobre 2008 – 24 Heures

Annonce de la prochaine AD FSF qui devra prendre position sur la convention.

29 octobre 2008 – Le Temps

Journée d'actions de la fonction publique du 30 octobre, la FSF n'y participera pas.

29 octobre 2008 – TSR / Journal des régions

Interview de Béatrice Métraux pendant l'AD FSF du 29 octobre.

29 octobre 2008 – ATS

Propositions d'amendements par l'AD FSF du 29 octobre avant l'éventuelle signature de l'accord.

30 octobre 2008 – 24 Heures

Propositions d'amendements par l'AD FSF du 29 octobre avant l'éventuelle signature de l'accord.

31 octobre 2008 – Le Temps - ATS – TSR – RSR – 20 Minutes – 24 Heures

Validation de la convention par l'AD FSF du 30 octobre.

1er novembre 2008 – TSR

Interviews de Béatrice Métraux et de Marinette Panchaud sur la signature de la convention.

3 novembre 2008 - Le Temps – 24 Heures – Le Courrier - TSR

Acte de signature de la convention par la FSF. Intervention du président dans le Temps.

22 novembre 2008 – 24 Heures

Intervention du président et de Jacques Daniélou sur les négociations du 20 novembre.

8 janvier 2009 – 20 Minutes

Intervention du président sur les recours.

19 mars 2009 – Le Temps

Intervention de Béatrice Métraux sur la volonté de Jacqueline de Quattro de museler l'APGV et le SSV dans le débat sur l'initiative D'Artagnan.

4. REPRESENTATION EXTERIEURE

La FSF est représentée dans les commissions extérieures ci-après:

CPEV	CA et Délégués	
TRIPAC	Asseseurs Membres :	M. Patrick Gianini-Rima (SPV) M. Alexandre Cavin (ASPF)
	Suppléant :	M. Jean-Paul Hermann (UREV)
	Président :	M. Philippe Colelough, Président de la Chambre des Prud'hommes
Commission tripartite des assurances du personnel	Représentant FSF :	M. Jean-Marc Haller (SG SPV)
Commission du personnel Du CHUV	Représentant FSF :	M. Yves Froidevaux (SG FSF)
Harmos (nouvelle loi scolaire)	Conseil de référence :	Mme Béatrice Métraux (SG FSF)

Harmos

«HarmoS» est le terme communément utilisé pour parler d'harmonisation intercantonale en matière de scolarité obligatoire. Le « projet HarmoS » fait par conséquent référence aussi bien à « l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire » qu'à la « Convention scolaire romande », qui découle directement de l'Accord. Celui-ci se fonde sur l'article constitutionnel sur la formation, accepté par plus de 86% des votants en 2006.

La FSF participe au Conseil Harmos, composé de

Aebischer Patrick, Président de l'EPFL
 Arlettaz Dominique, Recteur de l'UNIL
 Arn Andréa, Présidente ADCV
 Aubert Josiane, Présidente Commission WBK
 Carrel G.-André, Service SportsUNIL-EPFL
 Cornelius Robin, Président Switcher SA
Daniélou Jacques, Président SPV
 De Kerchove Barbara, Présidente APé
 Dovat Eichenberger Nicole, a. DirectriceSerix
 Dumas J.-Baptiste, Directeur IPGL
 Eggenberger Julien, Président SSP
 Hutmacher Walo, Sociologue
 Kleiber Charles, a. Secrétaire d'Etat à la Recherche
 Kudelski André, Président Kudelski SA
Métraux Béatrice, Secrétaire générale FSF
 Pedraza Aristides, Responsable SUD
 Puthod J.-Marc, Président ADESOV
 Reymond Christophe, Secrétaire général FPV
 Roux Patricia, Professeure UNIL, études genre
 Rüeger Bernard, Président CVCi
 Soguel Nils, Professeur IDHEAP
 Steimer Olivier, Président BCV
 Tardy Yvan, Président UCV

Trois séances du conseil ont déjà eu lieu au cours desquelles ont été abordés les thèmes suivants :

- attentes des acteurs de la société civile, économique, universitaire, politique, professionnelle et scolaire vis-à-vis de l'école/Image de l'école ;
- acteurs spécifiques de l'école (enseignants, directeurs, syndicats) souhaits ;
- Présentation par M. Walo Hutmacher (expert OCDE dans le domaine de l'enseignement) des méthodes de sélection et des filières dans le cursus de l'enseignement obligatoire, étude européenne (bilan éducatif de chaque filière).

5. PERSPECTIVES

Au cours de ces prochains mois, il s'agira pour la FSF de poursuivre les négociations avec le Conseil d'Etat sur l'application de DECFO/SYSREM. Selon la convention du 3 novembre 2008, les thèmes suivants doivent être abordés:

- *Impact de DECFO/SYSREM* sur le taux de couverture de la CPEV: selon les derniers chiffres, l'impact de DECFO/SYSREM pendant la période transitoire est d'environ 80 millions. La moitié de cette somme a déjà été versée à la CPEV dans le cadre de l'accord du 3 novembre 2008. Le Conseil d'Etat ayant déclaré qu'il voulait compenser l'entier de l'impact, la FSF sera amenée à participer à des négociations.
- *Règlements d'application*: selon la convention du 3 novembre 2008, les règlements d'application de DECFO/SYSREM doivent être soumis aux syndicats. Ces textes concernent notamment le système de calcul du salaire initial (salaire à l'engagement) et les mécanismes de promotion.
- *Règlement particulier pour les nettoyeuses*: Les nettoyeuses, exclues de DECFO/SYSREM, doivent faire l'objet d'un règlement ad hoc afin de leur assurer un système de progression salariale.
- *Classification salariale de certains secteurs*: La DCERH s'est engagée à réévaluer les niveaux salariaux du personnel administratif, des psychologues en orientation ainsi que des bibliothécaires dans la première moitié de 2009. Pour la FSF, il s'agira de suivre avec attention la démarche et les conclusions afin d'arriver à un résultat acceptable.

La FSF prend et prendra part aux négociations sur la grille salariale du parapublic initiées par l'AVOP. Le but étant bien sûr de revaloriser les secteurs le nécessitant. Yves Froidevaux a été désigné comme négociateur FSF pour ce secteur.

La FSF devra également suivre de près l'évolution de la CPEV qui est frappée par la crise financière. Elle est en contact étroit avec ses représentants au conseil d'administration et sollicitera l'avis et le soutien de la commission interne CPEV qu'elle a constituée en 2008.

La FSF devra suivre avec un œil attentif l'évolution de certains services où des problèmes internes sont apparus, notamment le SPEN et le CHUV.

Enfin, **la FSF** souhaite développer une vision prospective dans les domaines de la formation continue, les promotions et la santé au travail afin, le cas échéant, de proposer des mesures concrètes à l'employeur.

Elle souhaite également initier une vaste réflexion sur la notion de service public, les attentes de l'employeur, des collaborateurs, des usagers et la place de la fonction publique dans la société actuelle.

A l'interne, **la FSF** devra revoir la conception et peut-être le moyen de diffusion du Syndicalement Vôtre afin de le transformer en un média d'information moderne et réactif et permettre ainsi un rapprochement entre les membres et la FSF.

La FSF cherchera également à se renforcer en prenant contact avec différents secteurs afin d'attirer d'autres associations en son sein.

La FSF devra également donner une structure associative à ses membres individuels, dans le respect des nouveaux statuts. Elle devra également veiller à stabiliser son nouveau fonctionnement.

6. RAPPORT DES ASSOCIATIONS

Société Pédagogique vaudoise (SPV)

Forte de 3'200 membres et de ses 11 associations internes, la SPV reste, en adhérents, la plus importante association de la FSF. Elle entretient 4 permanents et son comité se réunit de manière hebdomadaire. La SPV demeure l'interlocutrice privilégiée du DFJC et de la presse (plus de 60 interventions dans les médias),

Dans le contexte de DECFO-SYSREM, alors que l'on pouvait craindre de fortes tensions internes à la SPV, celle-ci a tenu bon, enregistrant plus de 300 adhésions depuis janvier 2008 et ne relevant que 3 démissions liées aux négociations de la nouvelle politique salariale.

Le président de la SPV et son Secrétaire général ont participé activement à l'ensemble des plus de 30 séances de négociations DECFO-SYSREM.

La SPV s'est évidemment engagée sans réserves dans les négociations subsidiaires à DECFO tenue avec le département. Celles-ci ont concerné les

modalités d'introduction d'une 24^e période à l'école enfantine, le statut des praticiens-formateurs - en lien avec l'Intersyndicale des profos - et les déclinaisons fines de l'article 10 de la Convention Etat-FSF du 3 novembre 2008.

Au sein d'un COPIL du DFJC, la SPV participe également depuis près de 2 ans (!) à la recherche d'un statut stabilisé pour les doyen-ne-s de l'école obligatoire. À ce jour, alors que le DFJC peine à faire émerger une vraie politique de gouvernance des établissements scolaires, un projet de règlement sur les doyen-ne-s se heurte à des arguties juridiques développées par un Service du personnel de l'Etat de Vaud en conflit ouverte avec le DFJC.

La SPV participe activement aux travaux menés par le Syndicat des enseignants romands (SER). Dans ce contexte, comme le SER ; elle lutte notamment, contre les instances de décision fédérales, pour une formation des généralistes (instituteurs) relevée au niveau master.

Dans le cadre de la convention qui les lie, la SPV est intervenue 4 fois (en avril et mai 2009) devant les étudiants de la Haute école pédagogique pour y présenter ses orientations professionnelles et syndicales.

Sur le plan de l'organisation de l'école, la SPV, depuis octobre 2008, est fortement impliquée dans les travaux dit « Harmos », relatifs à l'écriture d'une nouvelle Loi scolaire, présentée par l'Etat comme contre-projet à l'initiative « Ecole 2010 : Sauver l'école » (votation populaire au plus tard en janvier 2011). Elle est présente dans les 10 Groupes de travail montés à ce propos par le DFJC et son président est membre du Conseil Harmos.

La SPV entretient des rapports de proximité et tient des séances communes avec les directeurs d'école (ADESOV) et l'association des parents d'élèves (Apé-Vaud).

Enfin, la politique d'intégration des enfants aux besoins particuliers dans l'école ordinaire a occupé massivement les débats et les travaux de la SPV.

À la suite d'une résolution à ce propos votée par l'AD SPV de juin 2007, un groupe de travail interne a produit un rapport en février 2009. Un après-midi de débat organisé sur ces questions a mis en présence, le 18 mars 2009, à Lausanne, 150 membres de la SPV et l'ensemble des décideurs institutionnels.

Pour plus d'informations sur l'activité de la SPV, on se reportera à son site internet (www.spv-vd.ch) sur lequel figurent notamment ses rapports d'activités et déterminations.

Association des professeurs de la Haute Ecole d'Ingénierie et de gestion du canton de Vaud (APHEIG)

L'association des professeurs de la Haute École d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud est née au début de l'année 2008. Suite au regroupement de la HEG de Lausanne et de l'EIVD à Yverdon-les-Bains, il a été décidé de fusionner les deux associations de professeurs respectives en une seule, l'APHEIG-Vd.

Contrairement à bien d'autres associations du canton de Vaud, l'association n'a pas encore eu à gérer le gros dossier DECFO/SYSREM car les fonctions de ses membres ne font pas parties du périmètre des négociations. En revanche, une nouvelle loi sur la Haute École vaudoise (LHEV) est en phase d'élaboration et nous a passablement préoccupés.

Des membres du comité ont pu discuter à de multiples reprises avec la direction locale et celle de la HES-SO afin d'obtenir des informations privilégiées, en particulier sur la futur LHEV ou sur une nouvelle convention intercantonale de la HES-SO. L'association a participé à 3 réunions avec la commission du personnel de la HES-SO, qui travaille sur l'élaboration d'un statut commun pour le personnel de tous les cantons romands. Finalement, l'association a participé à de nombreuses assemblées et séances de comité d'associations faïtières, que ce soit la FSF au niveau cantonal, la fédération des associations de professeur, au niveau romand ou de la FH-CH au niveau fédéral.

Association des pasteurs et diacres du canton de Vaud de l'église réformée du canton de Vaud (APD)

Les 12 derniers mois ont été marqués par la signature d'une convention collective de travail (CCT) au sein de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) et par la question de notre maintien ou non au sein de la FSF.

Après deux ans de travaux préparatoires et de négociations, la CCT de l'EERV a été signée le 15 septembre 2008 par les présidents et vice-présidents du Conseil synodal et des deux associations professionnelles, l'association des pasteurs et diacres du canton de Vaud et l'association des laïcs salariées de l'EERV. Elle a été ratifiée par les assemblées générales respectives et par le Synode et est entrée en vigueur le 1er janvier 2009.

La Secrétaire générale de la FSF a été d'une grande aide pour les négociations: son regard acéré nous a évité bien des pièges et des approximations. Nous exprimons ici notre vive reconnaissance pour son soutien.

Malgré cela, et parce que les finances de notre association sont en difficultés, des voix se sont élevées afin que nous quittions la FSF. Notre Assemblée générale du 12 juin devra confirmer notre démission ou au contraire l'annuler pour maintenir notre solidarité avec la fonction publique.

Notre dernière Assemblée générale a été marquée par la rencontre avec Fernand Melgar, le réalisateur du film «La forteresse».

Association vaudoise des psychologues en Orientation (AVPO)

Depuis sa dernière AG (mars 2009), l'Association Vaudoise des Conseillères et Conseillers en Orientation (AVCO) est devenue l'Association Vaudoise des Psychologues en Orientation (AVPO). La nouvelle appellation répond à deux impératifs. L'évolution de la profession d'une part et l'actualité (DECFO) d'autre

part. Depuis longtemps, les statuts de l'association prévoient que, pour être membre, il faut être actif dans le conseil en orientation scolaire et professionnelle dans le canton de Vaud **et** détenir un titre universitaire (licence, dess, master) en psychologie, titre nécessaire pour accéder à la fonction.

Notre association s'est beaucoup battue et continue à se battre pour la reconnaissance professionnelle de ses membres. Affirmer notre titre de psychologue, c'est souligner les compétences indispensables à notre travail. Les démarches d'orientation, que ce soit pour les adolescents, les jeunes adultes ou les adultes est aux centre d'enjeux multiples et complexes qui touchent à l'identité de la personne, à sa personnalité, ses valeurs... Une connaissance fine de ces éléments est donc absolument nécessaire Or, la démarche DECFO ne reconnaît pas cela. De toutes les fonctions demandant un titre universitaire, nous sommes parmi les plus mal classées (10). Nous attendons actuellement les résultats du réexamen de notre classification.

Si DECFO nous a beaucoup mobilisés (manifestation, grève, boycott des entretiens d'appréciation, négociations, courriers multiples...), nous nous sommes aussi préoccupés des usagers (sauvegarde du CFC de photographe, réponse à la consultation sur le plan d'études romands) et des conditions générales de travail de notre corporation (obtention de postes supplémentaires, instruments de travail...).

L'investissement de l'association est bien reconnu, les attentes de ses membres n'en deviennent que plus grandes. Les adhésions sont nombreuses : une cinquantaine de membres il y a quelques années, plus de 80 en 2009.

Association professionnelle des gendarmes vaudois (APGV)

2008 aura été pour l'APGV comme pour la Gendarmerie une année bien remplie.

Comme tous les défenseurs du personnel, l'APGV a été fortement occupée dans le dossier DECFO-SYSREM. Notre association a en effet participé à diverses actions organisées par la FSF que vous connaissez tous. Les négociations sectorielles nous concernant ont abouti à la fin de l'année.

La vie de notre association a également été rythmée par les différents événements qui se sont succédés en 2008 et dont vous avez tous entendu parler. Un exemple, l'Eurofoot. Cette fête du football européen a en effet occupé toutes les forces de l'ordre au niveau Suisse. Il a nécessité un effort soutenu durant tout le mois de juin par nos membres et engendré de nombreuses heures supplémentaires. Après d'âpres négociations, il a été obtenu une prime à tous les membres de la police cantonale pour l'effort fourni ainsi que le paiement des heures supplémentaires. Nous tenons à relever l'excellente collaboration que nous avons eue lors de ces événements avec nos collègues du SSV, et remercier la FSF pour son soutien lors de nos actions. C'est grâce à tout cela que nous avons pu obtenir ces victoires. Nous avons également eu le plaisir d'organiser l'Assemblée des Déléguées de la Fédération Suisse des

Fonctionnaires de Police (FSFP) qui a rassemblé 300 personnes environ au Beau-Rivage de Lausanne, durant 2 jours.

Mais n'oublions pas en cette année charnière qu'est 2009 pour la police cantonale, le dossier qui nous occupe depuis maintenant 2 ans, l'Initiative D'Artagnan. Vous le savez, ce nom de code désigne une initiative populaire lancée par l'APGV. Celle-ci demande la mise en place d'une police unifiée dans notre canton. Elle vise à mettre enfin un terme à une quinzaine d'année de discussions sur les réformes policières vaudoise, lesquelles n'ont toujours pas abouti. Ce dossier a occupé notre association durant l'année écoulée et continuera à nous occuper en 2009, pour la dernière ligne droite. Le Grand conseil est appelé à se prononcer sur le sujet avant l'été et c'est au mois de septembre que le peuple devrait être appelé à voter sur ce sujet.

Nous insistons sur l'importance de ce vote dont l'enjeu est l'avenir sécuritaire de notre canton. Si l'on veut un service public de qualité et une police vaudoise à même d'assumer ses tâches, il est primordial d'accepter cette initiative. Nous ne pouvons donc que vous encourager, vous et vos proches, à voter OUI à D'Artagnan le moment venu.

Syndicat de la sûreté vaudoise (SSV)

Les négociations sur l'activité de l'EUROFOOT, menées avec l'APGV, ont permis d'obtenir une prime unique de CHF 500,-- par collaborateur et la possibilité de se faire payer tout ou partie des heures supplémentaires, voire de les reprendre en congé. Nous avons également obtenu de pouvoir négocier ces points par écrit avant toute grande manifestation, ce qui n'était pas le cas avec l'EUROFOOT.

L'introduction de DECFO-SYSREM a permis de rattraper une bonne partie de l'insuffisance salariale par rapport à diverses polices municipales, qui sont parfois malheureusement réparties dans la surenchère salariale. Néanmoins, les collègues sont satisfaits des résultats.

En collaboration avec l'APGV, nous devons encore travailler sur une particularité à la Police cantonale, à savoir les promotions, qui se traduisent par un changement de cahier des charges et donc de fonction. Le dossier avance positivement, mais demandera un effort d'adaptation à nos membres, pour lesquels les nouveaux calculs instaurés par DECFO-SYSREM sont très différents de ce qu'ils ont toujours connu.

Le SSV déplore par contre que pour cette nouvelle politique salariale, la direction de la Police cantonale ait mis toute son énergie sur les collaborateurs policiers en oubliant totalement le personnel civil. Dès lors, nous continuons les démarches pour cette catégorie de membres, sans qui l'activité opérationnelle serait impossible.

Le SSV a appuyé et continue de soutenir l'APGV dans certains domaines relatifs à la réforme policière (Opération D'ARTAGNAN), laquelle pourrait faire l'objet d'une votation populaire en septembre 2009.

Association suisse des infirmières et infirmiers - section vaud (ASI)

L'ASI représente environ 1500 infirmiers-ères employés-ées aux Hospices/CHUV, dans les établissements du secteur parapublic (soins à

domicile, hôpitaux, EMS), les cliniques privées, les centres de formation et les infirmières indépendantes.

Pour l'ensemble de ses membres, l'ASI intervient au niveau des conditions de travail en négociant une convention collective de travail pour le secteur parapublic socio-éducatif, en siégeant au sein de la commission paritaire professionnelle de la convention collective de travail du secteur parapublic sanitaire et en jouant un rôle très engagé dans les négociations des conditions de passage au niveau 9 de la nouvelle grille salariale de l'Etat.

L'ASI offre à ses membres des permanences téléphoniques à raison de 3 demi-journées par semaine à l'occasion desquelles sont délivrés des informations sur le droit du travail, des conseils juridiques, des calculs de salaire, des renseignements sur les titres professionnels et leur équivalence.

Outre le domaine des conditions de travail qui a considérablement pesé dans les charge de travail de l'ASI-VD en 2008, les activités ont également porté sur quatre autres domaines :

- 1) **la politique de formation** avec le suivi des dossiers du Master en sciences infirmières, dont l'accréditation a été octroyée en mars 2009 par le département de Mme D. Leuthard, et celui de l'ordonnance sur l'obtention a posteriori du titre HES pour les soins infirmiers et toujours actuellement en négociation ;
- 2) **la politique professionnelle** avec des rencontres avec le service de la santé publique et la direction des Hospices/CHUV consacrées au thème de la pénurie du personnel soignant et les solutions prévues dans le programme de lutte du Conseil d'Etat et sur lequel l'ASI s'est prononcée ;
- 3) **la politique sanitaire** avec des représentations au Conseil de Santé, à la Commission de politique sanitaire et aux Commissions d'examens des plaintes de patients permettant de promouvoir l'apport des soins infirmiers dans le système de santé ;
- 4) **le développement de la section** avec notamment un effort consacré à la mise en œuvre d'un concept de communication et d'un programme de relations publiques pour assurer une meilleure communication aux membres, aux professionnels, aux politiques et au public en général.
Avec l'élection à la dernière Assemblée générale du 2 avril de 4 nouveaux membres au comité, l'ASI affiche un visage confiant pour le travail qui l'attend dans les cinq domaines d'activités de la section, dont notamment les conditions de travail où il reste à finaliser une convention collective de travail, de la politique salariale où l'objectif à atteindre est celui d'une reclassification salariale, de la politique professionnelle et de la formation dont la visée est de permettre le développement de la profession.

Nous réservons ces quelques mots de conclusion pour remercier vivement les secrétaires généraux et toute l'équipe des membres du comité et du secrétariat de la FSF pour tout le travail accompli pour défendre les conditions de travail de notre profession et pour l'excellente qualité de cette collaboration.

Association vaudoise des préposés et fonctionnaires des Offices des poursuites et faillites (ASSOPF)

Decfo-Sysrem

De sérieuses incohérences ont été constatées, tant sur les critères pris en compte pour l'ensemble de la branche que sur un plan inter-départemental.

Suite à nos réactions et à celle de notre chef de service, 41 personnes ont pu obtenir une augmentation de leur niveau.

Nous espérons que les démarches en cours au sujet des fonctions dites "administratives" pourront aboutir à un résultat favorable aux personnes qui le méritent.

Nous constatons que ces décisions prises au coup par coup ne permettent plus la mobilisation massive des premiers instants et que plusieurs collaborateurs ont quitté les offices pour rejoindre le secteur privé, voire d'autres départements.

Brevet fédéral

Les collaborateurs vaudois ont le privilège de pouvoir suivre des cours dispensés par le Tribunal Cantonal en vue de l'obtention du brevet de capacité de Préposé aux poursuites et faillites.

Cette formation cantonale est presque unique en Suisse, elle est reconnue de longue date.

Pour preuve, une première session vient de se terminer avec la participation de candidats genevois, fribourgeois et neuchâtelois.

Depuis peu, l'organisation d'un brevet au niveau fédéral a vu le jour, principalement dirigé par les instances zurichoises.

Le risque que notre brevet cantonal perde de sa valeur est manifeste. A ce sujet, nous attendons des nouvelles du Tribunal Cantonal pour savoir si sera possible d'obtenir une équivalence.

Projets en cours

Une nouvelle application informatique est en cours de déploiement. Les collaborateurs doivent fournir un effort considérable afin de nettoyer les données de l'ancienne application.

A relever que le projet est assuré en grande partie par les collaborateurs, qu'il s'agisse du suivi du projet, de la formation et des mises en production.

A peine ce projet sera terminé, qu'en voici un autre puisque Decter sera mis en place dès la fin de l'été.

A l'heure actuelle, il existe 14 offices des poursuites et faillites et un office des faillites. Avec Decter, les offices seront scindés. Les offices des poursuites répondront aux districts, à savoir qu'il y en aura 10 tandis que les offices de faillites seront répartis selon les 4 régions du canton.

Une importante redistribution du personnel interviendra.

Conclusion

Si nous voulons que les OPF puissent continuer à assurer les tâches qui les concernent, il importe de trouver des solutions qui permettent de motiver et de

fidéliser les collaborateurs, notamment par l'amélioration du statut des perdants de Decfo-Sysrem, avec l'aide de notre faïtière.

Ce d'autant plus que la situation économique demeure fragile et qu'il y a un fort risque de constater une augmentation du volume des dossiers les mois à venir.

Association vaudoise des Préposés-receveurs (AVPR)

L'Association vaudoise des Préposés-Receveurs AVPR a été fondée en 1902 a pour but :

- a. de procurer à ses membres l'occasion de se rencontrer et de mieux se connaître
- b. l'étude de questions en rapport avec l'activité professionnelle
- c. la défense des intérêts généraux de ses membres

Composée de membres actifs et honoraires. En 2008, notre association compte 16 membres actifs et 22 membres honoraires.

La nomination dépend directement du Conseil d'Etat fondée sur la Loi du 2.12.1947 sur les receveurs.

Outre, l'Assemblée générale qui a lieu le dernier vendredi d'octobre - l'Association s'est réunie a plusieurs pour débattre du fonctionnement de nos offices dans le cadre du projet Vision 2010 et Decter.

Nous poursuivons la phase de régionalisation des dossiers complexes dans les centres de compétences (compte tenu de la spécificité des 4 régions).

Ces changements sont conformes à Vision 2010 dans le cadre de la modernisation des processus de taxation (TAO). L'automatisation d'une partie de la taxation permet actuellement d'atteindre l'objectif des 100'000 déclarations traitées à Yverdon.

L'effort principal de cette année a été porté sur la mise en oeuvre de DECFO et des lignes directrices de l'organisation de notre service et par conséquent de nos offices compte tenu de la modernisation des processus de taxation.

Nous poursuivons le suivi de nos collaborateurs concernés par le changement (mobilité, changement d'activité,etc...).

Union des retraités de l'Etat de Vaud (UREV)

Le 14 mai 2008, nous sommes intervenus lors de l'Assemblée des délégués de la Fédération des sociétés de fonctionnaires vaudois, pour défendre les intérêts généraux des retraités rattachés à l'UREV. Le 1^{er} septembre de la même année, nous avons adressé à la FSF une requête concernant la création d'une Commission FSF pour les affaires de la CPEV. Nous avons observé une prompt réaction de notre faïtière et nous nous plaignons à souligner ici notre satisfaction au vu des efforts consentis par elle en faveur des pensionnés de l'Etat.

Pour mémoire, les buts de cette commission sont de suivre l'actualité de la CPEV, d'informer les associations membres et les différents organes de la FSF des questions en rapport avec la CPEV, de rendre des avis consultatifs relatifs à

la CPEV sur demande d'une association ou d'un organe de la FSF. Elle sera composée d'un représentant de la FSF à la Commission cantonale tripartite, de 3 membres ou suppléants de la FSF à l'Assemblée des délégués de la CPEV, d'un membre de la FSF au Conseil d'Administration de la Caisse et, s'il l'estime nécessaire, le Président de la FSF ou, par délégation, un Secrétaire général. Cette "Commission CPEV" existe donc parce que nous l'avons demandée. Il s'agit maintenant d'apprendre à utiliser cet instrument et à exploiter les informations dont il disposera par le biais des membres chevronnés qui vont la composer. Nous veillerons tout particulièrement à ce que cette commission soit activée dans les meilleurs délais, notamment pour que nos représentants, nous entendons par-là ceux de la FSF, puissent affronter sereinement et de manière compétente l'Assemblée des délégués de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud qui se déroulera le 30 juin 2009, à Lausanne.

Malgré les coups portés aux intérêts pécuniaires de certains actifs, dans plusieurs secteurs de l'administration, suite à la mise en œuvre de Decfo/Sysrem, atteintes qui ont obligé la FSF à agir tous azimuts, son directoire est tout de même parvenu à engager des forces pour aider les retraités à établir leur stratégie concernant le refus de la CPEV d'indexer les rentes au 1^{er} janvier 2009. L'instruction de notre cause par le Tribunal cantonal étant close, nous attendons maintenant son verdict. Nous sommes convaincus que tant le comité de l'UREV que les instances spécialisées et complémentaires de la FSF ont accompli leur mandat, en contenant les manœuvres discutables de la partie intimée, jusqu'aux limites du possible. Nous pouvons provisoirement mettre un terme à ce débat en disant simplement : rien n'est acquis, rien n'est perdu.

Il n'est pas inutile de répéter à nos membres que les nouveaux statuts de la FSF sont mieux adaptés à la typicité des associations qui composent notre fédération, dont le nombre n'a cessé de s'accroître ces derniers temps. Ce phénomène n'est pas sans raison. Notre grande faitière a su user de simultanéité en optant pour une stratégie globale, liant ainsi la défense de sa pluralité, et l'esprit de cohésion qui anime chaque association, particulièrement lorsque l'une d'elles entend laisser émerger sa différence dans la gestion de son identité professionnelle et celle de sa démarche syndicale. Quant à l'UREV, pour sa part, elle a gagné en représentativité. Ses délégués pourront en conséquence appuyer plus largement les revendications des actifs tout comme celles qui émanent de ses propres rangs.

Association vaudoise des agents pénitentiaires (AVAP)

Le Comité a tenu 12 séances plénière et 8 partielles, 3 avec M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, 3 avec la Cheffe de service du SPEN et 2 séances avec le Directeur des Etablissements de la Plaine de l'Orbe. Ces rencontres sectorielles étaient destinées tant à partager des informations sur le fonctionnement des structures que pour la défense de collègues qui ont rencontré des difficultés individuelles ou collectives dans cet établissement.

Le soutien à ceux-ci s'est fait par la préparation et l'accompagnement personnel lors d'entretiens de service ou de convocations hiérarchiques. Des mises en place avec la Direction d'outils de compréhension et de suivi.

L'engagement du Président de l'AVAP quant à DECFO-SYSREM a été efficace et intense tout au long de l'année. La communication des étapes importantes ainsi que des voies de recours ont été appréciées des membres.

A relever une collaboration particulière avec la ComPers SPEN qui a rencontré beaucoup de difficultés en 2008 quant à sa structure. Une clarification et surtout une entente réciproque des rôles doivent être améliorés.

Des positions ont été prises quant à des articles de presse dévalorisant la profession.

A titre récréatif, il a été organisé une « journée des familles » où tout les membres et le personnel SPEN pouvaient se rencontrer. Le succès était de la partie et cette opération se renouvellera en 2009.

Association vaudoise des assistant(e)s de direction d'Établissements scolaires (AVADES)

La bascule DECFO-SYSREM du personnel administratif des établissements scolaires ne nous a pas épargnées puisque une grande partie de nos fonctions ont été dévalorisées.

Déjà très fortement ébranlées lors du passage à l'Etat dans le cadre du processus ETACOM, nous nous retrouvons, cinq ans après, dans une situation qui discrimine, péjore et dénigre nos fonctions au sein de l'école, tout comme d'ailleurs la majorité des professions administratives. Démotivation, colère, découragement et ressentiment sont les conséquences de ce manque patent de reconnaissance.

L'année 2008 fut, comme pour toutes les associations, très lourde en séances, heures de travail, réflexions, élaboration d'informations pour nos membres. En ce début d'année, notre rythme de travail n'a pas changé puisque nous avons consacré beaucoup de temps pour l'élaboration des recours de nos membres. 67 membres de l'AVADES ont fait parvenir leur recours, ce qui nous a fortement réjoui.

Grâce à la ténacité de la FSF, la DCRH a finalement accepté que certaines fonctions, dont les fonctions administratives, soient réexaminées.

Nous avons préparé à l'attention de Mme A.-C. Lyon et M. D. Christen (Chef du Service de la DGEO) une nouvelle fiche-emploi s'intitulant « Assistante de direction d'établissement de formation ». M. Christen a validé cette nouvelle fiche-emploi. Nous avons pu faire admettre que nous fonctionnons dans des entités particulières, avec des tâches particulières, nécessitant notamment une grande disponibilité, une conscience aigüe du service public, et un sens de l'organisation sans faille. L'ADESOV nous a également, et ceci pour la première fois, témoigné son soutien.

M. Christen a délégué un membre de l'AVADES pour représenter le personnel administratif de la DGEO dans le cadre de la révision des fiches emplois-types du domaine du secrétariat. Nous ferons notre maximum pour défendre le personnel

administratif et espérons que cette révision nous apportera satisfaction.

A ce jour, l'AVADES compte 146 membres.

Deux assemblées de l'AVADES ont été organisées en 2008. L'Assemblée générale au mois de mai. B. Métraux nous a informées des avancées concernant DECFO-SYSREM. Le 28 octobre 2008, l'APACRO et l'AVADES se sont réunies pour une assemblée extraordinaire. Les membres de ces deux associations ont refusé à l'unanimité la 1^{ère} version de Convention proposée par le Conseil d'Etat.

Je ne peux terminer ce rapport sans adresser mes chaleureux remerciements à Martial de Montmollin, Béatrice Métraux, Yves Froidevaux, Florence Poncet ainsi que Jacques Daniélou et Jean-Marc Haller. Que ferait-on sans eux ?

Association du personnel administratif des Centres régionaux d'Orientalion (APACRO)

Notre AG 2008 a été suivie par une très grande majorité de nos membres. Un résumé du dossier Decfo Sysrem a été donné par M. Alain Martin, président ad interim de la FSF. 2008-2009 a été fortement marqué par Decfo Sysrem : déception, démotivation, angoisse, injustice : tels ont été nos sentiments. Manifestations, grèves, rencontres avec la FSF, le chef de service, la directrice cantonale, négociations avec la DCERH, rédaction de nouveaux cahiers des charges, préparation de recours, création de nouvelles fiches emploi Decfo, nouveaux statuts, pas de quoi lézarder ! Nous avons pu compter sur la précieuse collaboration de la FSF que nous tenons à remercier chaleureusement pour son investissement et son soutien.

Une rencontre a eu lieu avec le comité de direction de l'OCOSP. L'Apacro a demandé la présence du chef de service et du président de la FSF. Decfo Sysrem a été notre principal sujet de discussion. Le comité a pu faire part du mécontentement de l'entier du personnel administratif et a déploré le manque de soutien et de clarté de la direction, des chefs de centre et du chef de service. Le sentiment d'avoir été « mal vendu » était très fort. Du côté de la direction de l'OCOSP, le comité déplore le peu d'engagement face à ses employés. Un vif débat s'est terminé avec des engagements de la part du chef de service. Début décembre, ce dernier nous a informé que le cas de quelques fonctions, injustement classées, avait été réglé. D'autres demandes de reclassification sont en cours et à ce jour, aucune réponse du SPEV. La majorité de nos membres (15 sur 24 – moins 8 reclassifiées) a fait recours.

Ce dossier « tentaculaire » nous a pris beaucoup d'énergie ne laissant que peu de place à d'autres réflexions. Néanmoins, des nouveaux statuts ont été élaborés et soumis à notre AG du 28 avril 2009. Ces derniers ont été acceptés à l'unanimité. Nos effectifs sont stables (2 démissions / 3 admissions).

Nous espérons que 2009, malgré cette fameuse crise, apportera solutions et apaisement au sein de la fonction publique.

Association des formateurs de la HEP-Vaud (AFHEP)

Les activités principales

L'association poursuit les buts qu'elle s'est donnée depuis sa création en 2005. Elle vise entre autres à défendre les intérêts professionnels des formatrices et formateurs, clarifier le statut et le cahier des charges, encourager une procédure constructive de l'évaluation de l'enseignement. Le comité se réunit régulièrement pour traiter des objets concernant l'association et invite ses membres à en débattre soit lors d'AG extraordinaire soit à « des 5 à 7 ». Le comité rencontre 4 à 5 fois par année le comité de direction de la HEP pour lui faire part des problèmes rencontrés et proposer des pistes d'amélioration. Malheureusement, la situation transitoire et la mise au concours des trois postes de la direction ont considérablement ralenti ces visées et la résolution de problématiques pérennes.

Cahier des charges et salaires

La concertation avec les membres et la direction durant l'année académique 2007-2008 a permis l'élaboration d'un projet de cahier des charges des différentes catégories d'enseignants. Ce travail a été mis en veilleuse par l'arrivée de la consultation du projet de règlement de la HEP à fin 2008. Nous devrions le reprendre prochainement.

Les fonctions d'enseignement de la HEP sont « hors DECFO ». Le règlement du 28 novembre 2008 relatif à la rémunération de certains collaborateurs précise à l'article 2, alinéa 2, que l'examen des fonctions de l'enseignement de la HEP relèvera de la commission d'évaluation des fonctions dès qu'elle sera constituée. Le comité tient à déléguer l'un de ses membres dans cette commission.

Au mois de décembre 2008, nous avons alerté par un courrier Mme Lyon, puis en janvier 2009 sa conseillère afin que le service employeur verse les salaires de plusieurs collègues engagés pour des suppléances de postes. Nous remercions la SG de la FSF, Mme Métraux, de son aide dans la rédaction de ces courriers. L'un des problèmes relatifs à ces situations est en lien avec la revalorisation DECFO des salaires des enseignants. En effet, nous avons pu constater que les classes salariales de la HEP sont inférieures à celles de DECFO pour les chargés de formation.

Consultation du projet de règlement

L'association consultée au sujet du futur règlement de la HEP a rendu son rapport écrit auprès de la DGES, le 13 janvier 2009. A ce jour, nous n'avons aucune nouvelle à ce propos. Cependant le comité de direction a lancé un appel à candidatures auprès du corps professoral et intermédiaire pour constituer le futur conseil de la HEP. Le comité a soutenu la mise sur pied d'une Assemblée générale de ces deux corps pour désigner ses représentants. Nous sommes dans l'attente de la détermination de la direction à ce sujet.

La santé au travail

Depuis trois ans déjà, le comité de l'afhep fait part systématiquement de sa préoccupation face aux situations d'épuisement professionnel portées à sa connaissance et demande à la direction d'entamer des démarches pour empoigner ce problème de santé au travail. Nous relevons que cette préoccupation était aussi portée par le Conseil d'Ecole. Ensemble, nous avons proposé une analyse des situations de maladie dues à l'épuisement professionnel par un organisme ou une personne externe. Au printemps 2008, le comité nous garantit que quelque chose serait entrepris, que des contacts ont été pris auprès d'un consultant. Comme rien ne bouge, nous réitérerons cette demande au nouveau comité de direction.

Le nouveau comité de direction

M. G. Vanhulst, Recteur de la HEP, est entré en fonction en octobre 2008. En mars 2009, M. L. Macherel a pris le poste de Directeur administratif et M. Petitpierre est resté au poste de Directeur de l'enseignement. Avec ces désignations, la phase de transition se termine et permet d'entrevoir la mise en place d'une structure de la formation plus stable ainsi que des rencontres entre le comité de l'association et la direction aboutissant à des améliorations de la qualité des services de la HEP.

L'association compte aujourd'hui 60 membres et le comité a accueilli une 6e personne pour l'aider dans ses tâches. Je remercie toutes celles et ceux qui s'engagent dans l'association et plus particulièrement le comité pour sa disponibilité, son investissement et sa bonne humeur !

Si vous désirez connaître l'association, consultez notre site : afhep.ch

Association des surveillants permanents de la faune (ASPF)

L'ASPF, association des surveillants permanents de la faune, réuni l'intégralité des 18 agents de terrain engagés, à temps complets, au Service des forêts de la faune de la nature. Elle bénéficie également du soutien fort apprécié de la plupart de ses retraités.

Cette corporation est composée de deux professions reconnues respectivement par des brevets fédéraux.

Le garde-pêche permanent surveille l'état de santé des lacs, étangs, cours d'eau et autres biotopes aquatiques. Il veille, en priorité, au respect de la législation sur la pêche, la protection des eaux ainsi que d'autres lois en rapports avec la faune, la nature et l'environnement. Le cas échéant, il enquête, dénonce et rapporte, aux autorités judiciaires, les infractions qui parviennent à sa connaissance.

Il préavise et intervient techniquement lors de travaux de correction exécutés à l'encontre des milieux aquatiques. Il gère, en collaboration avec les ONG, le repeuplement des eaux en poissons.

Le garde-chasse, puis appelé surveillant permanent de la faune dès 1973, veille à la biodiversité de la faune et des biotopes terrestres. Il suit l'état sanitaire et la régulation des populations, ainsi que les dégâts au cheptel domestique, aux forêts et aux cultures par les animaux sauvages. Il forme les chasseurs et les surveillants de la faune auxiliaires. Il fait appliquer les textes légaux relatifs à la chasse, la protection de la faune ainsi que d'autres lois et règlements concernant la nature, l'environnement, la pêche. Ses tâches et compétences de police sont identiques à celles du garde-pêche. Il gère, en collaboration avec les ONG, la faune terrestre et régule, si nécessaire, certaines espèces.

Pour mener à bien leurs opérations d'enquête, les gardes de ces deux corps de métier ont la compétence d'agent de la police judiciaire.

L'ASPF est une jeune association puisqu'elle a vu le jour le 21 décembre 2006. Dès 2007, elle a rejoint les rangs de notre faïtière.

2008 a été une année très animée pour notre groupement. En effet, il ne s'agit pas d'un scoop, notre employeur a décidé de revoir sa politique et sa grille salariale. Grâce au travail acharné des négociateurs de la FSF, nous avons pu obtenir une classe supplémentaire que celle qui nous avait été attribué lors du pré-enclassement du SPEV.

Nous avons également entamé des négociations avec notre service pour mettre en place une permanence téléphonique.

Association professionnelle des huissiers de l'Etat de Vaud (APHEV)

L'APHEV, Association Professionnelle des Huissiers de l'Etat de Vaud, fondée le 26 octobre 2006, réunit une grande partie des quarante-deux huissiers de l'Etat de Vaud. On peut dire que cette association se compose de deux types de membres. Les huissiers dits « du château cantonal », qui sont les huissiers des Conseillers d'Etat (sept personnes). Ces huissiers sont certainement les plus connus puisqu'on les voit souvent lors d'événements où ils accompagnent leur Conseiller d'Etat. Ils ont un important travail d'organisation de manifestations et de transport de leur Conseiller lors de leurs déplacements. Ils ont aussi un strict devoir de réserve, car ils sont en lien très étroits avec les Conseillers d'Etat.

Depuis sa fondation, l'APHEV défend les intérêts de ses membres dans le cadre de DECFO et essaie de faire reconnaître une fonction qui est très peu connue du personnel de l'Etat de Vaud et du public. Elle a déjà réussi à faire compléter sa fiche emploi qui était vraiment incomplète. A ce jour la majorité de ses membres ont interjeté un recours contre leur classification.

Association vaudoise des assistant-e-s en soins et santé communautaire (AVDASSC)

Pendant l'année écoulée, l'AVDASSC a continué d'avancer grâce à ses membres.

Comme à notre habitude, l'AVDASSC est invitée dans les divers sites scolaires du canton de Vaud (Morges, Subriiez et St.-Loup) afin de faire connaître notre association et de rassurer les élèves qui parfois ne savent pas où ils vont. Cela représente 5 classes d'une trentaine d'élèves chacune.

Ceci nous permet d'avoir un premier contact avec nos futurs membres. Nous sommes également présents lors des soirées de présentations aux futurs élèves et parents.

L'AVDASSC a été présente au salon de la formation à Villeneuve en compagnie du site de Subriiez. Ce sont des moments agréables d'échanges avec des enfants et adolescents. Ils peuvent y découvrir notre profession.

L'AVDASSC était présente lors de la journée de réflexion sur les ASSC le 26 mai 2008 au CHUV.

Mlle C. Métraux, vice présidente, représente l'AVDASSC au sein de l'ORTRA

L'AVDASSC a soutenu et apporté son aide à diverses associations cantonales d'ASSC.

Elle a travaillé en étroite collaboration avec celles-ci en vue de créer une association romande.

L'AVDASSC a participé à plusieurs séances intercantionales

Malheureusement le projet a échoué car divers cantons ont adhéré au SSP. Après quelques séances entre le SSP et les associations cantonales, l'AVDASSC a refusé de suivre l'option proposée par le SSP.

L'AVDASSC a rencontré Mme B. Métraux, SG FSF, afin d'avoir des informations concernant la FSF et ce qu'elle pourrait apporter à notre association. Le comité fut intéressé et a choisi de présenter la FSF à nos membres pour une future collaboration.

Lors de notre Assemblée générale le 2 octobre dernier, M. Martial de Montmollin et Mme Béatrice Métraux ont présenté la FSF. Les membres ont voté à la grande majorité oui pour l'adhésion.

Fin octobre 2008, l'AVDASSC était présente à l'AD extraordinaire de la FSF afin de se présenter devant le CC et suite au vote l'AVDASSC a adhéré à la FSF. C'est un grand pas pour notre association qui grandit année après année.

L'AVDASSC a été présente à diverses manifestations afin de soutenir d'autres professionnels

L'AVDASSC a élaboré une fiche d'emploi type générale d'ASSC en vue des négociations de l'AVOP où M. Y. Froidevaux, SG FSF, est notre représentant.

Pendant toute l'année, l'AVDASSC a répondu à diverses questions de ses membres, fait promouvoir la santé et fait un sondage écrit afin de savoir les besoins et les difficultés des ASSC

L'AVDASSC remercie l'AVDEMS pour les locaux qu'ils nous prêtent gracieusement.

Regroupement des Secrétariats des Départements souhaitant une reconnaissance de leur travail (RESSORT)

Créée le 14 octobre 2008 dans le contexte de l'introduction de la nouvelle grille salariale DECFO-SYSREM, ReSSORT a tenu sa 1^{ère} Assemblée générale le 27 octobre 2008.

L'association a participé depuis à toutes les réunions organisées par la FSF, que ce soit les comités centraux ou les assemblées de délégués. Par ailleurs, ReSSORT a effectué de nombreuses démarches, en lien avec la mise en place de DECFO-SYSREM :

- recherches parmi la « jungle » des documents relatifs à la nouvelle grille salariale et établissement d'une analyse synthétique concernant les professions du secrétariat à l'Etat de Vaud,
- envoi de courriels d'information aux 2500 personnes travaillant dans les secrétariats de départements,
- participation aux différentes manifestations, voire aux grèves, relatives à DECFO-SYSREM et organisées par la FSF,
- information régulière aux membres de ReSSORT sur l'avancement, l'évolution et les négociations dans le dossier DECFO-SYSREM,
- plusieurs rencontres avec la hiérarchie, à différents niveaux, pour obtenir des informations et défendre les revendications des professions du secrétariat,
- plusieurs entretiens des membres du Comité, en tant que représentantes des personnes travaillant dans les secrétariats de l'Etat de Vaud, avec la cheffe du DFJC,
- soutien à ses membres pour l'établissement des dossiers de recours, dans le cadre de l'article 12 de la Convention signée avec le Conseil d'Etat le 3 novembre 2008, avec l'appui de la FSF,
- intervention directe auprès de la hiérarchie, concernant la situation concrète de certaines personnes, dans différents Départements, etc...

L'association ReSSORT comptait 87 adhérents fin mars 2009, dont les 4 membres du Comité, signataires du présent rapport. A cet égard et pour information, ReSSORT accueille volontiers de nouveaux membres dans son Comité.

Lausanne, le 4 mai 2009

DECFO SYSREM HISTORIQUE

Dates :

2007

6 juillet	1^{ère} séance de négociation : début Documents remis par la délégation DCERH . catalogue des critères GFO, projet échelle des salaires, projet grille des fonctions, projet exemples correspondance fonction à fonction
6 juillet	Communiqué de presse de la FSF : après la 1 ^{ère} séance de négociation et la remise de matériel, la FSF analyse les documents et attend que le périmètre de négociation soit arrêté
26 juillet	Courrier de la FSF à P. Broulis, Président du CE et de la DCERH - demande d'informations détaillées sur la méthode de calcul de la bascule des fonctions, les indemnités et les mécanismes salariaux
30 août	Réponse du CE aux demandes d'informations de la FSF dans son courrier du 26 juillet - remise de documents annexés au courrier : catalogue des fonctions actuelles, variantes choisies lors de l'élaboration de la grille des fonctions, correspondance des fonctions actuelles avec les nouvelles, les coûts, les mécanismes salariaux et le mécanisme de recours
4 septembre	2^{ème} séance de négociation : Document remis par la délégation DCERH : indemnités, pondération appliquée, correspondance fonction à fonction, tableau synoptique
19 septembre	Courrier du CE aux faïtières - portant sur le principe d'orienter les négociations sur plusieurs axes importants et généraux sans s'attarder sur des détails ou des négociations sectorielles
20 septembre	Courrier de la FSF à P. Broulis, Président du CE et de la DCERH - affirmant sa détermination à vouloir négocier le dossier D/S tout en faisant part de ses remarques et décisions
25 septembre	3^{ème} séance de négociation : remise d'un document sur le calcul de la bascule

25 septembre	Communiqué de presse de la FSF et point de presse : portant sur des demandes claires de la FSF (entrée en vigueur de D/S, salaire minimum, nombre d'annuités, évolution de carrière des employés actuels et CFC)
2 octobre	Courrier de la FSF à P. Broulis, Président du CE et de la DCERH - la FSF s'interroge sur la volonté du CE de négocier avec les partenaires sociaux. La FSF réitère sa demande de recevoir un calendrier et un ordre du jour à l'avance et que le CE réponde aux demandes de la FSF (salaire minimum, durée des annuités, progression salariale, montant global alloué à la bascule, organe de recours)
2 octobre	Communiqué de presse de la FSF concernant le budget 2008 - réaction de la FSF face au mépris de l'Etat pour ses collaborateurs en pleine phase de négociation en allouant seulement 20 mio à la réforme. Une phase de lutte s'engage
12 octobre	Courrier du CE adressé à la FSF - remise de la liste des âges de référence des fonctions Decfo
24 octobre	Réponse du CE aux demandes de la FSF lors de la négociation du 25 sept et au courrier du 2 octobre - le CE explique ses difficultés à organiser des séances "blocs". Il propose un périmètre de négociation incluant le système de progression, les indemnités, l'organe de recours et la modification de la LCP, voire de la Lpers
30 octobre	4^{ème} séance de négociation - portant sur les indemnités et la progression salariale
5 novembre	Courrier de la FSF à Filip Grund/SPEV : demandant des précisions sur les futures pertes salariales, le coût de la revalorisation, le coût de la diminution des annuités,, l'âge de référence au moment de la bascule
7 novembre	Communiqué de presse de la FSF : qui réaffirme son choix de négocier, mais aussi, éventuellement, de manifester face aux futures péjorations de salaire des employés de l'Etat de Vaud
22 novembre	Séance technique au SPEV : explication des coûts de carrière théorique sur un panel de fonction, explication de la bascule, de l'échelle de compression, comparaison entre salaire actuel et salaire après System (cf classeur technique)
22 novembre	1^{ère} Manifestation de la fonction publique contre le projet D/S
3 décembre	5^{ème} séance de négociation - Périmètre de négociation défini portant sur le système de progression, les modalités de bascule dans les nouvelles

	<p>fonctions ainsi que la progression du salaire, le montant global alloué à la réforme, les indemnités, l'organe de recours, la mise en cohérence de certaines fonctions, l'incidence sur la CPEV/LPers</p>
5 décembre	<p>AD extraordinaire de la FSF - les délégués adoptent <u>une résolution</u> donnant mandat au Be de promouvoir toute mesure de mobilisation et de préparer les moyens de lutte si nécessaire, maintenir l'unité syndicale, organiser une AD extr. Le 18 janvier 2008 et être présent à l'AG de la fonction publique du 6 décembre</p>
6 décembre	<p>Communiqué de presse du CE : suites aux critiques des faïtières, le CE apporte des aménagements à la réforme de la grille salariale, soit la valorisation de l'expérience acquise, étude sur la diminution de la durée des annuités (30 à 27 ans) ainsi que d'autres points</p>
6 décembre	<p>Assemblée générale de la fonction publique - l'assemblée adopte <u>une résolution commune (SUD+SSP+FSF)</u> portant sur la revalorisation des fonctions oubliées, reconnaissance des diplômes et de l'expérience professionnelle, pas de baisse de salaire et salaire min. à fr. 4'000.--, resserrement salarial entre la classe la plus basse et la plus élevée et droits acquis dans la CPEV. Préavis de grève au 31 janvier à confirmer lors de l'AG de la fonction publique du 21 janv.08</p>

2008

9 janvier	<p>Courrier de la FSF à P. Broulis, Président du CE et de la DCERH : La FSF fait part de ses constatations et réitère sa volonté de participer aux négociations. Néanmoins, elle souligne l'inéquité du nouveau système entre nouveaux et anciens engagés, le manque de moyen financier accordé à cette réforme et la grille salariale insatisfaisante à ce stade des négociations</p>
14 janvier	<p>6^{ème} séance de négociation : CE, ok sur le principe d'une bascule équitable pour les anciens engagés - le salaire de base passe de fr. 3'500.-- à fr. 3'600.-- (exigence FSF fr. 3'800.--)</p>
14 janvier	<p>Courrier envoyé à l'Organe de conciliation et d'arbitrage portant sur la demande de préavis de grève de la fonction publique prévue le 31 janvier</p>
18 janvier	<p>7^{ème} séance de négociation : abandon de la ligne noire de la part du CE. Néanmoins, l'avancée des négociations est jugée encore trop faible par la FSF</p>

18 janvier	Communiqué de presse du CE : suite aux séances de négociations des 14 et 18 janvier, le CE fait de nouvelles propositions : le salaire minimum à fr. 3'600.-- et l'indexation de 1% du projet de l'échelle salariale
18 janvier	Le Comité central de la FSF se réunit avant l'AD extraordinaire. Adoption de décisions qui devront être entérinées par l'AD extraordinaire
21 janvier	Assemblée plénière de la FSF : les membres de la FSF adoptent d'une résolution portant sur la confirmation de grève du 31 janvier qui sera proposée à l'Assemblée générale de la fonction publique
21 janvier	Assemblée générale de la fonction publique : adoption d'une résolution commune (SUD+SSP+FSF) , confirmant le préavis de grève. Elle appelle tous les employés de la fonction publique à faire grève et à se mobiliser le 31 janvier. Confirme le maintien des revendications de la résolution du 6 déc.07.
21 janvier	Communiqué de presse de la FSF : dénonçant la réforme salariale défavorable aux employés de l'Etat de Vaud, informe que l'assemblée plénière de la FSF a confirmé le préavis de grève et la manifestation du 31 janvier
24 janvier	L'organe de conciliation et d'arbitrage délivre un acte de non-conciliation
24 janvier	Communiqué de presse du CE : concernant la grève du 31 janvier. Le CE considère la grève illicite. Il rappelle que les heures non travaillées pour cause de participation à la grève ne sont pas payées, de respecter les instructions en vigueur s'agissant du service minimum
24 janvier	Communiqué de presse de la FSF dénonçant l'attitude du CE qui juge la grève illicite
25 janvier	Communiqué de presse de la FSF dénonçant le fichage des grévistes (formulaire à remplir pour les grévistes) et demande le retrait immédiat des mesures prises par le CE
25 janvier	Courrier de la FSF adressé au CE : concernant le fichage des grévistes. La FSF demande expressément l'arrêt immédiat de cette démarche de "fichage"
25 janvier	Note aux médias du CE : rectification concernant le formulaire à remplir pour les fonctionnaires faisant grève. "Il s'agit d'une pièce administrative et comptable pour le SPEV. Ce document ne sera pas versé au dossier personnel des grévistes mais détruit après que les opérations administratives soient terminées"

28 janvier	Communiqué de presse du CE concernant de la grève de la fonction publique qu 31 janvier : précisions et état des enjeux de la négociation sur le projet de la grille salariale
28 janvier	Courrier de P. Broulis concernant l'usage de la grève - expliquant "que les employés doivent remplir un formulaire mais que celui-ci ne sera pas versé au dossier personnel. Après traitement de ceux-ci par le SPEV, ils seront détruits"
29 janvier	Conférence de presse conjointe FSF, SUD et SSP : perspectives et état actuel des négociations expliquées aux journalistes
31 janvier	Grève historique de la fonction publique . Env. 13'000 personnes se sont mobilisées
31 janvier	Note aux médiat du CE concernant la grève : état des lieux et suivi de la grève dans les différents services de l'Etat de Vaud
4 février	8^{ème} séance de négociation - suspension des négociations : le CE a pris acte de la forte mobilisation du 31 janvier 2008 et suspend les négociations jusqu'au 31 mars afin d'aménager le projet (voir aussi communiqué de presse du CE)
4 février	Communiqué de presse de la FSF : la FSF regrette la longue suspension des négociations mais se félicite de la reconnaissance politique de la grève. La FSF utilisera cette pause pour proposer de nouveaux paramètres afin de corriger un certain nombre d'erreurs
21 février	Courrier à P. Broulis, Président du CE et de la DCERH : propositions de la FSF en vue de la séance du 31 mars
31 mars	9^{ème} séance de négociation : Le CE fait état de l'avancée du dossier et de ses propositions en allouant 80 mio à la réforme D/S au lieu des 20 mio de départ, la pleine indexation sur 6 ans et son engagement par une déclaration commune d'intention détaillant ses propositions (voir aussi le communiqué de presse du CE)
31 mars	Communiqué de presse de la FSF : saluant le montant alloué (quatre fois supérieur au montant d'origine). Elle considère, néanmoins, qu'un grand nombre de points restent à négocier (futur classement des 2/3 des fonctions nouvelles, la classification du personnel soignant et sa cohérence, le salaire minimal, etc)
7 avril	10^{ème} séance de négociation : portant essentiellement sur le document "déclaration commune d'intention"

7 avril	La FSF prend acte du document "déclaration commune d'intention" et annonce d'ores et déjà qu'elle fera des propositions d'amendements et de contre-propositions dans l'intérêt de ses membres
15 avril	11^{ème} séance de négociation : portant sur les indemnités
29 avril	Assemblée générale de la fonction publique : portant sur la décision de manifester le 15 mai
29 avril	Communiqué de presse de la FSF : annonçant l'abstention de la FSF de s'associer à la grève. "Elle ne veut pas offrir au Conseil d'Etat la moindre occasion de retirer ce qui a été gagné depuis le 31 janvier. Poursuivre avec fermeté les négociations pour obtenir de nouvelles avancées"
6 mai	13^{ème} séance de négociation
15 mai	Manifestation de la fonction publique. Quelques centaines de manifestants se sont mobilisés
22 mai	Réponse du CE à l'interpellation du député Pierre Grandjean qui demande des précisions sur le projet de réforme salariale
27 mai	14^{ème} séance de négociation : remise aux négociateurs du document "Orientations générales portant sur la mise en oeuvre de la nouvelle classification des fonctions et de la nouvelle politique salariale" (anciennement déclaration commune d'intention). Celui-ci tient compte de certains amendements demandés par la FSF : art. 3, le salaire min. est fixé à fr. 3'600.-- indexé à l'IPC, art. 6, détails des années correspondants au montants alloués à la réforme. art. 9, les mesures transitoires, utilisation du Cosab pour les enseignants, art. 10, les mesures particulières pour l'ASI, art. 11, la création d'une Commission de réexamen, art. 15, Réserve, laissant la possibilité de négocier à nouveau la bascule si des incohérences apparaissent
27 mai	Le CC accepte à l'unanimité que la FSF adopte et signe le document "Orientations générales portant sur la mise en oeuvre de la nouvelle classification des fonctions et de la nouvelle politique salariale"
28 mai	AD de la SPV : les délégués de la SPV ont approuvé à l'unanimité le document "Orientations générales..."
2 juin	15^{ème} séance de négociation : la délégation de la FSF signe le document "Orientations générales...". En désaccord avec ce document, les deux autres syndicats SUD et SSP s'abstiennent de le signer
23 juin	16^{ème} séance de négociation : portant sur les mesures transitoires pour

	les enseignants, utilisation du fond COSAB, revendication AVECIN/SPV, et les indemnités de police
1 ^{er} juillet	17^{ème} séance de négociation - négociation sectorielle pour les enseignants : Début des négociation portant sur les mesures transitoires pour <u>les enseignants</u> , utilisation du fond COSAB - propositions de la FSF sur les conditions d'octroi du congé sabbatique afin de redéfinir le cercle des bénéficiaires, le fonctionnement du fond et ses procédures et la répartition de la fortune actuelle du fond Selon 3 modalités ainsi que la réévaluation des fonctions secondaires I et II
8 juillet	18^{ème} séance de négociation : suite négociation sectorielle pour les enseignants : proposition de la FSF de renégocier en 2013, pour les fonctions enseignantes dévalorisées, et un maintien de AA actuelles pour les 830 personnes concernées. Proposition refusée par P. Broulis. Une solution intermédiaire est proposée par J.-Cl. Mermoud qui sera chiffrée par le SPEV à savoir pour les 830 contrat défavorisés, 2 variantes : annuités D/S de 2009 à 2013 ou annuités actuels de 209 à 2010, puis annuité D/S de 2011 à 2013. Pour les enseignantes du CIN, le plein temps est fixé à 25 période et la retenue sur le salaire de 7.41%. Un document intitulé " <i>Résultat convenu de négociations au 8 juillet 2008 consécutif au document d'orientations générales portant sur la mise en oeuvre de la nouvelle classification des fonctions et de la nouvelle politique salariale</i> " est signé par la délégation de la FSF
9 juillet	Communiqué de presse de la FSF : La FSF annonce avoir signé le PV de la séance du 8 juillet qui implique des mesures financières transitoires pour les enseignants du secondaire I et II (830 contrats) financés par le COSAB, le réexamen de ces fonctions vers 2013 et une mesure transitoire pour les enseignantes enfantines jusqu'à l'introduction d'Harmos. Des éléments importants restent encore à négocier avant tout accord final
22 juillet	Courrier de l'APGV adressé à la CE J. de Quattro : demandant formellement des négociations sectorielles pour le secteur de la gendarmerie vaudoise
7 octobre	Mobilisation générale de la fonction publique contre la grille des salaires dans le cadre de la journée syndicale mondiale
Octobre	Envoi des bascules individuelles aux employés de l'Etat
Octobre	La FSF met en place des permanences pour soutenir ses membres. Envoi d'un formulaire aux membres de la FSF pour demande d'informations relatives aux bascules

29 octobre	Tenue d'une AD extraordinaire de la FSF afin de débattre du projet de " <i>convention portant sur la mise en oeuvre de la nouvelle classification des fonctions et de la politique salariale</i> " proposé par le Conseil d'Etat. Les délégués ont refusé, de manière unanime, l'état actuel du texte proposé par le Conseil d'Etat. Afin de poursuivre les négociations, une résolution et une version de la convention largement amendée ont été adoptées à une très large majorité
30 octobre	Séance de négociation avec la DCERH , la FSF présente la version officielle de la convention largement amendée par ses délégués
31 octobre	Tenue d'une AD extraordinaire de la FSF . après de longs débats, les délégués de la FSF ont décidé de mandater les négociateurs pour signer la " <i>Convention portant sur la mise en oeuvre de la nouvelle classification des fonctions et de la nouvelle politique salariale</i> "
31 octobre	Communiqué de presse de la FSF annonçant que les délégués de la FSF après deux AD extraordinaires (29 et 30 oct.) de près de 9 heures, ont donné mandat aux négociateurs de signer la convention sur la nouvelle grille salariale de l'Etat de Vaud
3 novembre	Signature de la convention sur la nouvelle politique salariale par les représentants de la FSF, selon le mandat donné par l'Assemblée des délégués du 31 octobre
11 novembre	Grève et mobilisation dans la fonction publique . La FSF soutien la manifestation pour les secteurs dits "perdants". Le personnel administratif (APACRO, AVADES, RESSORT, AVCO) participera à la manifestation. La FSF invite ses membres à les soutenir
11 novembre	Communiqué de presse de la FSF concernant la manifestation soutenant ses secteurs dits "perdants"
13 novembre	Communiqué de presse de la FSF concernant l'ouverture de négociation pour le secteur enseignant (art. 10 de la convention) et réexamen des fonctions pour les secteurs dits "perdants" (art. 12)
14 novembre	Ouverture de négociation concernant la mise en oeuvre de l'art. 10 de la convention pour le secteur enseignant
18 novembre	le Grand Conseil vaudois a accepté en premier débat et avec une claire majorité, le décret permettant d'introduire DECFO-SYSREM
20 novembre	Ouverture de négociations par le Conseil d'Etat sur l'article 12 de la convention traitant des réexamens des postes et des fonctions. Discussion

Novembre	<p>portant notamment sur les incohérences et les imprécisions dans la collocation des employés de l'Etat et de la situation des perdants de la démarche DECFO-SYSREM. La FSF apporte une série de demandes de reclassifications de fonctions</p> <p>Ouverture de négociations sectorielles avec le DFJC concernant la mise en place de la mesure particulière pour les enseignants du secondaire I et II</p>
21 novembre	<p>Séance technique avec le SPEV concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'arrêté relatif à la mise en oeuvre de la nouvelle politique salariale • Règlements relatifs à la classification des fonctions, du système de rétribution des collaborateurs et de certains collaborateurs et magistrats de l'Etat de Vaud <p>Délai du SPEV pour se prononcer : 48 heures. La FSF refuse de se prononcer dans un délai si court et demande à la DCERH l'ouverture de négociation pour finaliser ces textes</p>
24 novembre	<p>Envoi au SPEV des demandes de réexamen</p>
25 novembre	<p>AG des secteurs dits "perdants" de la FSF (Avades, Apacro, Avco, Ressort et Assopf) à la salle des Vignerons-gare de Lausanne. Discussion sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan et perspectives dans le cadre des négociations sectorielles • Réexamen et recours • Decret Decfo Sysrem au Grand Conseil <p>Une résolution est adoptée et porte sur deux points (mandate les négociateurs FSF d'obtenir la reclassification de leurs fonctions dans le cadres des négociations futures et invite les perdants à se joindre à un "piquet de solidarité" le 27 novembre)</p>
25 novembre	<p>Le Grand Conseil adopte à une large majorité le décret relatif à la nouvelle classe des fonctions et à la nouvelle politique salariale de l'Etat de Vaud</p>
26-27 novembre	<p>Séances de négociation avec la DCERH concernant les règlements relatifs à la mise en oeuvre de la nouvelle politique salariale.. La FSF regrette le peu de temps consacré à la mise en oeuvre de ce décret et aucun accord n'est signé avec la DCERH. La FSF demande au CE de mettre en place rapidement <u>la commission paritaire</u> chargée de l'examen du niveau des fonctions</p>
28 novembre	<p>Communiqué de presse de la FSF concernant les séances de négociations des 26 et 27 novembre. La FSF salue l'entrée en vigueur de la nouvelle grille salariale et demande la mise en place rapidement de <u>la</u></p>

	commission paritaire chargée de l'examen du niveau des fonctions
1 ^{er} décembre	Mise en vigueur de la nouvelle politique salariale
1 ^{er} décembre	Négociation avec le DFJC concernant l'art 10 de la convention concernant les enseignants
2 décembre	Séance technique avec le SPEV concernant les demandes de reclassification de fonctions (1400 personnes ont déjà été reclassées)
4 décembre	Séance de négociation avec la DCERH concernant les demandes de réenclassement (selon l'art. 12 de la convention)
8 décembre	AG des secteurs dits "perdants" de la FSF (Avades, Apacro, Avco, Ressort et Assopf) à la HEP-Lausanne, pour faire le point sur les réexamens des fonctions et l'avancée des négociations. Une résolution demandant les réexamens des fonctions et la mise en oeuvre de mesures de lutte pour les secteurs concernés a été adoptée.
10 décembre	Manifestation prévue le mercredi 10 décembre à 17h30 (Rue Caroline, devant les bureaux du Service du personnel de l'Etat de Vaud). La FSF appelle ses membres à y participer
16 décembre	Envoi aux membres de la FSF du journal Syndicalement Vôtre <i>Spécial recours Decfo Sysrem</i>
18 décembre	Versement des rattrapages sur le salaire de décembre
29 décembre	Envoi des avenants au contrat de travail à l'ensemble du personnel de la fonction publique

2009

Janvier	<p>Traitement des recours - Mise en place d'une cellule traitant les droits de recours afin d'accompagner les membres de la FSF dans leurs démarches :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de permanences physiques à la FSF ainsi que téléphoniques • Démarches, délais et informations sur notre site internet • Engagement d'une juriste stagiaire • Aide et lecture des recours de nos membres
13 janvier	Recours de SUD auprès de la Cour constitutionnelle afin d'invalider le décret adopté par le Grand Conseil concernant certains aspects de l'entrée en vigueur de DECFO-SYSREM

15 janvier	<p>L'organe d'arbitrage et de conciliation est saisi à la demande du Conseil d'Etat et se réunira le jeudi 15 janvier 2009 pour prendre acte des avancées dans les négociations. Le Gouvernement annonce dans un communiqué de presse vouloir mettre un terme aux mesures de lutte, qualifiées d'illégales par le Conseil d'Etat, dans les gymnases vaudois</p>
20 février	<p>La FSF demande au Conseil d'Etat (par courrier), l'ouverture de négociation sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• "Revérification" des fonctions et postes de trois secteurs, du secteur administratif, métier secrétariat, de conseiller en orientation scolaire et professionnelle et de bibliothécaire• Négociation sur barème relatif aux conditions de rémunération des nettoyeurs• Dispositif réglementaire relatif à la fixation du salaire et aux promotions• Rattrapage pour la période transitoire
